





L'opération "façade" a pour objectif d'inciter et d'aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation de leur façade qui contribue à l'amélioration du cadre de vie et du paysage urbain et valorisent l'image du territoire dans son ensemble.


**Pour plus de renseignements contactez-nous :**

**Communauté de communes  
Thoré Montagne Noire**

13 avenue de la Ribaute  
81240 Albine

 05 63 97 98 08

 [contact@cc-thoremontagnenoire.fr](mailto:contact@cc-thoremontagnenoire.fr)

 [www.cc-thoremontagnenoire.fr](http://www.cc-thoremontagnenoire.fr)



# AIDE À LA RÉFECTION DES FAÇADES

Communauté de communes  
Thoré Montagne Noire



Albine - Bout-du-Pont-de-l'Arn - Labastide-Rouairoux  
Lacabarède- Le Rialet - Le Vintrou - Rouairoux  
Saint-Amans-Valtoret - Sauveterre



## Conditions d'éligibilité

### Bénéficiaires :

Propriétaires privés, personnes physiques ou SCI.

### Types de façades éligibles :

- La façade principale visible de la rue et parallèle à la rue ;
- Une façade perpendiculaire sous condition.

### Conditions d'éligibilité :

- Immeuble de 10 ans minimum ;
  - Résidences principales et secondaires ainsi que locaux commerciaux ;
- Travaux réalisés par des professionnels agréés au RNE.

## Montant de l'aide

**Catégorie 1 :** Peinture façade ou monocouche : 12€/m<sup>2</sup>

**Catégorie 2 :** Peinture façade ou monocouche et peintures des menuiseries : 16€/m<sup>2</sup>

**Catégorie 3 :** Ravalement avec enduit et finition grattée (et isolation extérieure) : 18€/m<sup>2</sup>

**Catégorie 4 :** Ravalement avec enduit et finition grattée et peinture des menuiseries (et isolation extérieure) : 24€/m<sup>2</sup>

La subvention est calculée sur la base d'un forfait au m<sup>2</sup>.  
**Le montant de la subvention est plafonné à 2 500 €, toutes façades confondues.**

## Faire une demande



Tout propriétaire souhaitant obtenir une aide doit présenter une demande constituée des pièces suivantes :

- Un formulaire d'engagement complété
- Une déclaration prévisionnelle des travaux
- Une photo de la façade
- Une attestation de propriété
- Un extrait de plan cadastral
- Une déclaration préalable des travaux accordée par la mairie.

**Avant le début des travaux et avant de préparer votre dossier contactez la Communauté de communes :**

☎ 05 63 97 98 08

✉ [contact@cc-thoremontagnenoire.fr](mailto:contact@cc-thoremontagnenoire.fr)

Retrouvez le règlement complet sur le site internet :

🌐 [www.cc-thoremontagnenoire.fr](http://www.cc-thoremontagnenoire.fr)